

Couleurs et matériaux pour les habitations proches de l'église

L'église de Poucharramet est classée aux bâtiments de France en tant que monument historique. En conséquence, les habitations localisées dans un périmètre de 500 mètres autour de l'église, sont soumises à des contraintes en matière de matériaux et couleurs autorisées.

Pour aider les habitants concernés dans le choix des teintes et des matériaux, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Garonne (SDAP31) a mis en ligne une palette de couleurs autorisée.

Pour accéder à cette palette [cliquer ici](#)

Vous pouvez contacter l'Architecte des Bâtiment de France à l'adresse suivante :

SDAP31
32 rue de la Dalbade
31 000 Toulouse
tel : 05 61 13 69 69